

Compte rendu du Conseil d'école du 23 avril 2024

Ordre du jour :

- La prise en charge des élèves à besoins particuliers
 - L'Education au développement durable
 - Les sorties pédagogiques
 - Le parcours linguistique des élèves
 - Le calendrier scolaire
 - Les horaires du primaire
- Questions diverses

1) La prise en charge des EBEP

Le directeur présente les dispositifs mis en place pour faire progresser les élèves à besoins particuliers. Par EBEP, on entend les élèves qui ont des besoins spécifiques pour aborder les apprentissages. Par exemple, plus de temps pour lire les consignes, reformulation orale des consignes écrite... L'évaluation positive permet à l'élève de rester confiant et serein face à la difficulté ; c'est un travail qui se construit en étroite collaboration avec les parents.

Des propositions d'organisation du travail de classe et de l'accompagnement à la maison sont rédigées par écrit lors d'entretiens où chacun apporte ses observations : les situations de réussites, les points de difficulté... De cette réunion que l'on appelle « équipe éducative » en ressort un programme, un plan, un projet pour l'élève : ce que l'on fait en classe, à la maison, éventuellement auprès d'un intervenant extérieur (orthophoniste, psychologue...)

- PPRE. Programme Personnalisé de Réussite Educative
- PAP. Plan d'Accompagnement Personnalisé
- PAI. Projet d'Accueil Individualisé : prise en compte de besoins médicaux
- PPS. Projet Personnalisé de Scolarisation

2 élèves bénéficient chacun d'une AESH qui les accompagne en classe (1 en MS et 1 au CP).

Les familles mentionnent la difficulté à trouver des spécialistes à Tamatave et la difficulté à faire face aux dépenses de santé qui en découlent parfois (déplacements, examens médicaux, bilans, traitements médicamenteux et/ou séances...) Certains enfants, boursiers ou non boursiers, ne bénéficient ainsi pas de tous les soins dont ils pourraient bénéficier sur le territoire français, du fait de l'absence d'assurance maladie, du désert médical à Tamatave et d'insuffisance de ressources des parents.

2) L'éducation au développement durable.

L'éducation au développement durable est inscrite dans les programmes officiels, le LFT a obtenu il y a un an le label EFE3D qui marque son engagement en faveur d'un développement durable. Il est à noter que ce sont les élèves, encadrés par les éco-délégués et leurs professeurs, qui sont force de proposition et rédigent leurs projets :

- Pépinière
- Jardinage
- Recyclage de mobilier
- Recyclage du papier
- Aménagement des parties communes

3) Les sorties pédagogiques

Point d'orgue d'une période ou d'une année, la sortie de classe ou sortie pédagogique est souvent perçue de l'extérieur comme un temps de détente et de loisirs. Pourtant, la sortie pédagogique est le fruit d'une longue réflexion des enseignants et elle s'inscrit dans une programmation rigoureuse des apprentissages :

Travail en classe en amont --- Sortie pédagogique --- Exploitation en classe de la sortie

Il est ainsi permis d'aborder quasiment tous les champs d'apprentissages :

- Travail de l'oral : écoute, argumentation, prise de parole devant le groupe...
- Travail de la lecture, recherches, compréhension et comparaison des informations...
- Travail de l'écriture, de la production d'écrits divers, expositions...

Ce, dans toutes les disciplines : SVT, EPS, Géographie... bien sûr français, mathématiques, géométrie...

Le LFT favorise l'émergence et accompagne les projets de sorties pédagogiques en assurant leur financement et leur réalisation dans un cadre sécurisé, nécessitant des autorisations préalables de la direction et de l'Ambassade de France.

4) Le parcours linguistique des élèves

L'équipe pédagogique souhaite renforcer l'enseignement de la langue anglaise dès le primaire, en offrant aux élèves un parcours linguistique cohérent d'un cycle à l'autre, du primaire au secondaire. Par ailleurs, le dispositif PARLE qui a débuté au cycle 3 concernerait à la rentrée prochaine toutes les classes du CP au CM2.

- Augmentation des heures d'enseignement de la langue anglaise + un temps consacré à l'enseignement d'une « discipline » EN anglais.
- Cela implique un renforcement des compétences des professeur-e-s par le biais de formations spécifiques ainsi que le recrutement d'un-e professeur-e pour l'enseignement de l'anglais.

Ce dispositif est accepté par l'APE et par l'équipe pédagogique qui s'est déjà engagée dans un travail de refonte des programmations de cycle lors d'une mission de formation d'un conseiller pédagogique en mars dernier.

Lors du dernier Conseil d'école, il vous sera présenté le volume horaire précis de l'enseignement de l'anglais prévu dans ce dispositif du CP au CM2.

5) Le calendrier scolaire

Projection d'une proposition de calendrier scolaire qui colle aux préconisations de l'AEFE :

- 36 semaines de classe entrecoupées de 2 semaines de vacances toutes les 7 semaines de travail.
- 900h00 annuelles (36X24h)+(36X1h*) - (*)heure de malgache hebdomadaire)

6) Les horaires du primaire

Actuellement, la pause méridienne est longue (12h00 à 14h30). Nous prévoyons de la raccourcir de 30 minutes, ce qui permettrait aussi de faire coïncider les horaires du primaire et du secondaire. Les représentants de parents d'élèves sont invités à réfléchir à cette proposition qui sera soumise au vote lors du dernier Conseil d'établissement de l'année.

Questions diverses :

- *Est-il possible de prévoir un dispositif de récupération des journées de fermeture pour cause d'intempéries, par exemple sur les temps de vacances ? Est-on obligé de fermer à chaque fois qu'il y a des intempéries ?*

Le Proviseur rappelle plusieurs cas de figure :

- 1) Les fermetures pour des raisons sanitaires : l'équipe pédagogique enclenche alors un enseignement à distance permettant aux élèves de ne pas se couper de l'école.
- 2) Les fermetures pour causes d'intempéries (inondations, cyclones...). Tout le monde étant impacté par les intempéries, les enseignants ne peuvent pas se déplacer et/ou n'ont pas accès à des moyens de communication (panne électricité, routes impraticables...) Il est alors plus difficile de mettre en place l'enseignement à distance.

Ces fermetures occasionnelles sont le fait d'éléments extérieurs au lycée, elles sont ordonnées par les autorités locales et appliquées par le lycée français conformément aux directives de l'Ambassade de France, dans le respect de la loi du pays. Si d'autres écoles ne ferment pas leurs portes, elles sont dans l'illégalité et risquent de mettre leurs élèves et leurs personnels en danger. On peut éventuellement discuter des « bonnes ou mauvaises » raisons d'une fermeture, on ne peut pas discuter un ordre des autorités.

Les personnels ont un contrat de travail, ils prévoient en amont l'organisation de leur temps de vacances. Sauf événement exceptionnel qui engendrerait une fermeture longue, comme des dégâts importants causés par un cyclone, 2 ou 3 jours de fermeture ne sont pas rattrapés sur le temps des vacances scolaires. Notez que lors de la crise de la Covid 19, le LFT avait proposé des cours de rattrapage gratuits, une semaine avant la rentrée des classes. Le coût avait été pris en charge par le LFT.

Le secrétaire

Le directeur